



Le Moniteur

Paraissant
du Lundi au Vendredi

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE D'HAÏTI

Directeur Général
Ronald Saint Jean

173^e Année – N° 215

PORT-AU-PRINCE

Lundi 17 Décembre 2018

SOMMAIRE

ARRÊTÉ

- Arrêté nommant le citoyen Wisley DORDOILLE, Délégué du Département du Nord-Ouest.

* * *

AVIS

- Extraits du Registre des Marques de Fabrique et de Commerce.

LIBERTÉ

ÉGALITÉ
RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

FRATERNITÉ

ARRÊTÉ

JOVENEL MOÏSE
PRÉSIDENT

Vu la Constitution, notamment les articles 85, 86, 136 et 142 ;

Vu le Décret du 17 mai 1990 fixant les Règles appelées à définir l'Organisation et le Fonctionnement du Ministère de l'Intérieur ;

Vu le Décret du 17 mai 1990 créant dans chaque Département géographique une Représentation civile du Pouvoir Exécutif dénommée «Délégation» et fixant les Missions et Attributions des Délégués et Vice-délégués ;

Vu le Décret du 17 mai 2005 portant Organisation de l'Administration centrale de l'État ;

Vu le Décret du 17 mai 2005 portant Révision du Statut général de la Fonction publique ;

Considérant qu'il y a lieu de nommer le Délégué du Département du Nord-Ouest ;

Sur le rapport du Ministre de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales ;

Et après délibération en Conseil des ministres ;

ARRÊTE

Article 1^{er}.- Le citoyen Wisley DORDOILLE est nommé Délégué du Département du Nord-Ouest.

Article 2.- Une ampliation du présent arrêté sera remise à l'intéressé.

Article 3.- Le présent arrêté sera imprimé, publié et exécuté à la diligence du Ministre de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales.

Donné au Palais National, à Port-au-Prince, le 10 décembre 2018, An 215^e de l'Indépendance.

Par :

Le Président



Jovenel MOÏSE

Le Premier ministre



Jean Henry CÉANT

Le Ministre de l'Intérieur et des Collectivités territoriales



Jean Marie Reynaldo BRUNET